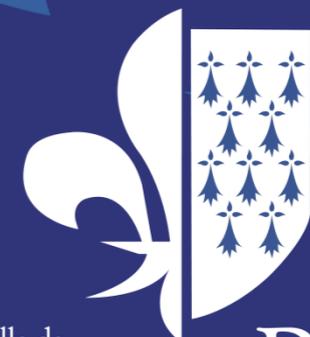


08 février 2023

Conseil Municipal Budget primitif 2023



ville de
Bourg-la-Reine

Vivre et Entreprendre

1. Introduction et priorités
2. Budget de fonctionnement
3. Budget d'investissement
4. Synthèse

Introduction et priorités

Le budget primitif est en équilibre sur les 2 sections

- **En fonctionnement**
 - Budget de 39 394 K€
- **En investissement**
 - Budget de 17 780 K€

Soit un montant total de 57 174K€

Amplifier la dynamique de Ville durable

Préserver la santé et la solidarité entre les réginaburgiens

Développer l'excellence éducative et sportive de Bourg-la-Reine

Maintenir l'esprit village de Bourg-la-Reine

Assurer la sécurité de tous les réginaburgiens

Construire la ville de demain avec les réginaburgiens

Faire rayonner la culture

Simplifier la relation des citoyens avec le service public.

Budget de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

36,27 M€ de dépenses réelles

012 - Les dépenses de personnel = 17,74 M€

- Evolution de 2,3% par rapport au réalisé 2022
- Dont intégration de 3 ETP concernant la municipalisation

011 - Les dépenses de gestion courante = 8,67 M€

- + 1M€ concernant les fluides et l'alimentation

65 - Les autres charges de gestion = 8,37 M€

- dont 5,94 M€ de fonds de compensation et 1 M€ de subventions aux associations

(014 - 66 - 67 - 68) Les autres charges = 1,5 M€

- constituées notamment des fonds de péréquation pour 0,5M€ et de frais financiers pour 0,55M€.

38,98 M€ de recettes réelles

73 - La fiscalité : 27,77 M€

- Les recettes sont constituées des impôts locaux (TF et compensation TH), de l'attribution de compensation, des droits de mutation, de la taxe sur l'électricité.
- Evolution de 7,1% loi de finances et 1,5% d'évolution physique

70 - Les recettes tarifaires : 3,60 M€

- Les recettes tarifaires sont composées de la facturation des crèches, de l'accueil périscolaire (matin, soir, mercredi, vacances scolaires), de la restauration scolaire, et plus généralement de l'ensemble des services offerts par la collectivité (sport, culture, etc.). Evolution de 4% sur les prestations cantines et périscolaires

(013 – 75) Les autres recettes : 1,76 M €

- Elles portent notamment sur les délégations de service public (marché et stationnement), les loyers, charges exceptionnelles, les remboursements de charges de personnel

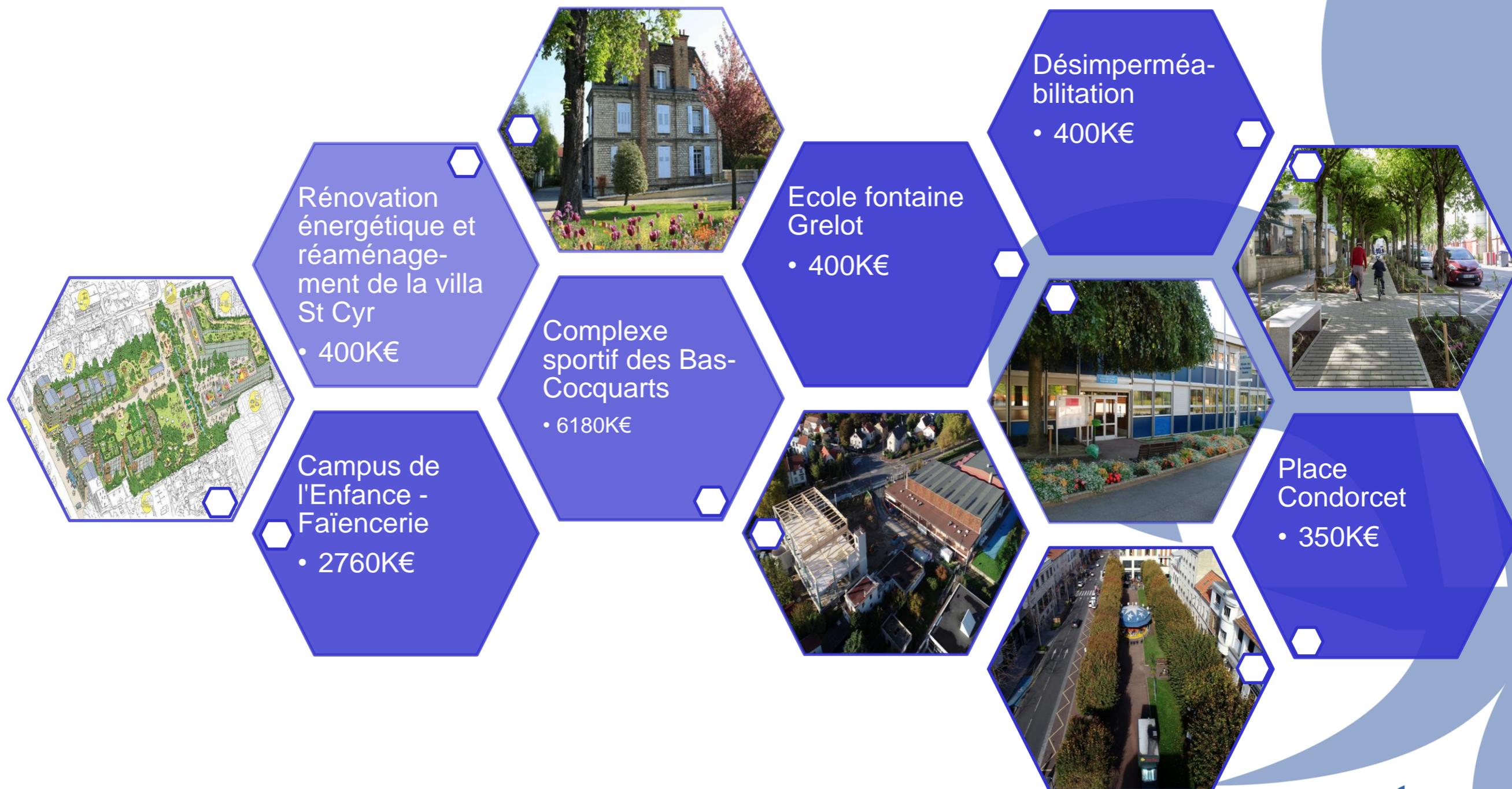
74 - Les subventions : 5,85M €

- Elles correspondent notamment à la dotation forfaitaire (1,8M€), les participations de la CAF (1,5M€), les participations et compensations du département (1,9M€); le filet de sécurité pour 0,4M€

Budget d'investissement

Les projets structurants et prioritaires

10,34 M€



Les autres investissements

4,1 M€

Les travaux = 3,5 M€

L'aménagement des voies communales = 350 K€

Le budget participatif = 150 K€

La numérisation des services = 500 K€

Subventions d'investissement versées = 290 K€
essentiellement pour la création de logements sociaux

Le financement de la section d'investissement

14,3 M€

5,5M€

Des recettes
liées à des
cessions

4,3M€

Des subventions

3,2M€

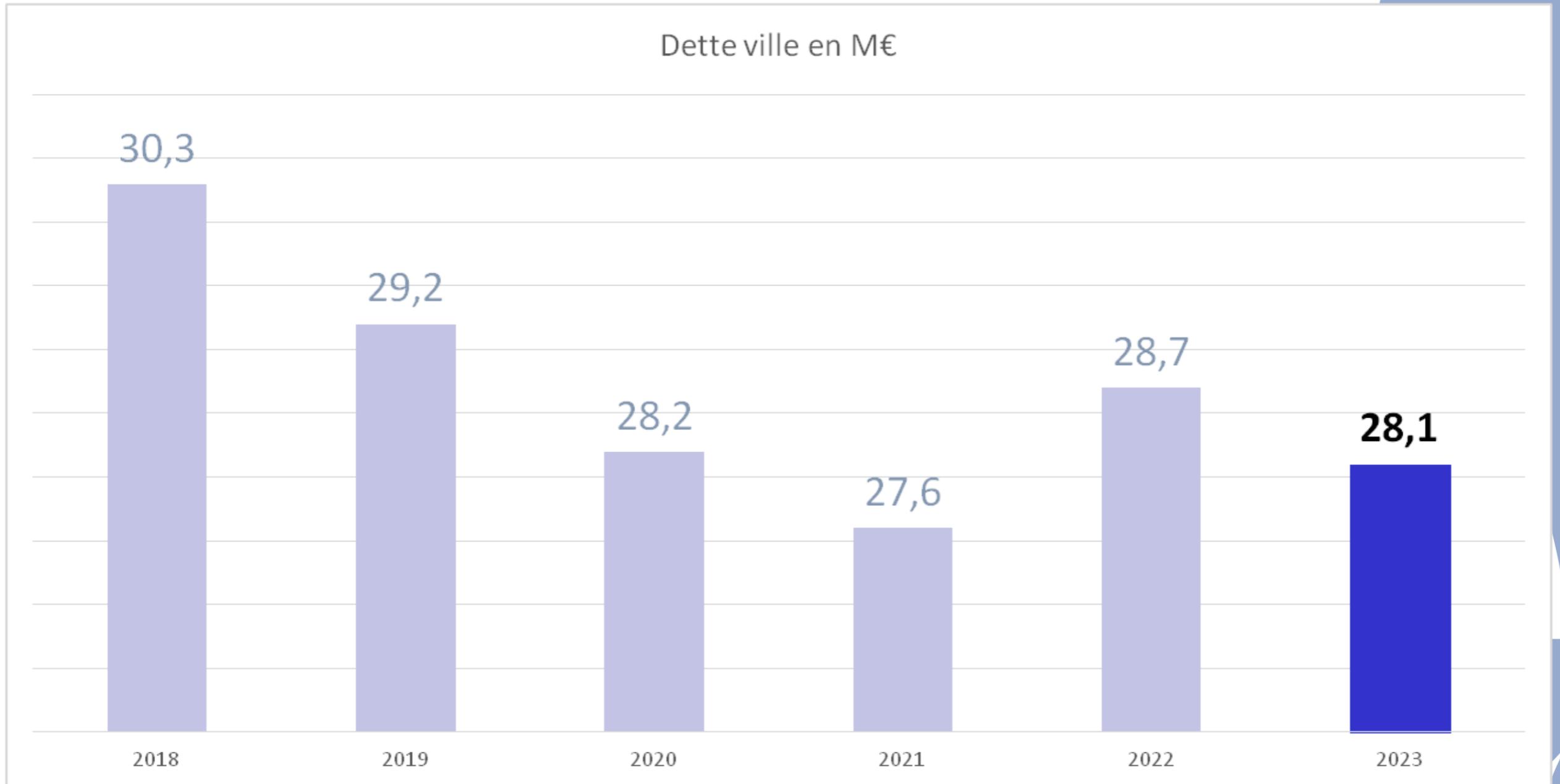
Le recours à de
nouveaux
emprunts

1,3M€

FCTVA et
Taxe
d'aménagement

Evolution 2018 - 2023 de la dette de la ville au 1^{er} janvier

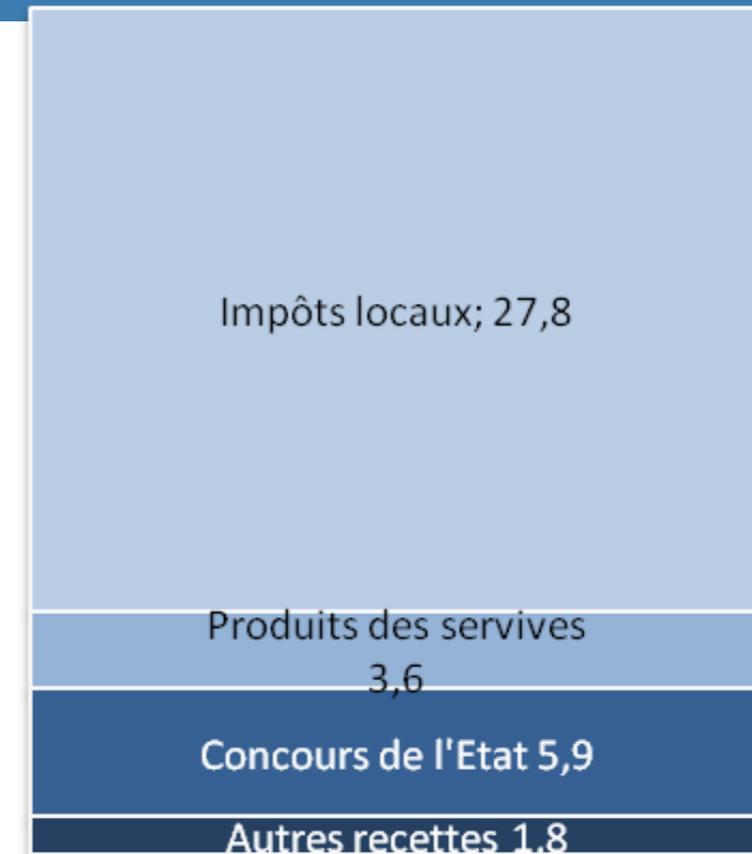
Dette ville en M€



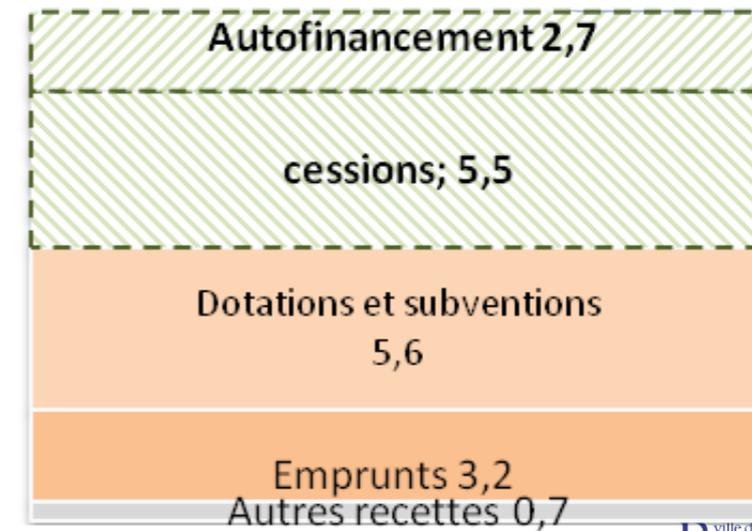
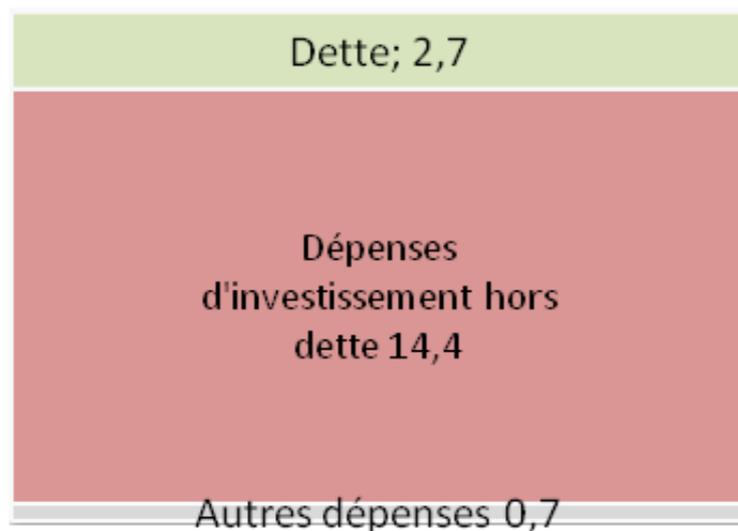
Synthèse



Section de fonctionnement : 39,4 M€



Section d'investissement : 17,8M€



Merci de votre attention

**Mairie de Bourg-la-Reine
6, boulevard Carnot
92340 BOURG-LA-REINE
www.bourg-la-reine.fr**